

Nombre de conseillers

En exercice : **23**  
Présents : **17**  
Votants : **19**

Date de réunion

**04/12/2007**

Date de convocation

**28/11/2007**

Date d'affichage

**14/12/2007**

Le **04/12/2007** à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BUET, Maire.

**Présents** : M. Jean-Pierre BUET, Maire, Mmes Geneviève DEPRES, Fernande BOUILLARD, Martine DERONZIER, Mrs André BONAVENTURE, Gilles DECARRE, Pierre SAUTIER, adjoints, Mmes Véronique BETEMPS, Maryline BURRIN, Marie-Hélène CHALUT, Anne SERTELON, Jocelyne VINCENT, Mrs Jérôme ANDREANI, Lucien BARBIER, Jean MENU, Claude PIACENTINI, Alain TREMBLAIS, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-trois membres.

**Procurator(s)** : Claude DURAND à Pierre SAUTIER et Damien PERREARD à Martine DERONZIER

**Absent(s)** : Mmes Laurence BAZIN, Nicole CHEVALLAY, Mrs Serge GRY et Raymond NOVI.

**Secrétaire de séance** : Mme Maryline BURRIN

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 novembre 2007 est entériné à l'unanimité.

M. le Maire propose de retirer de l'ordre du jour le point n°3 « PERSONNEL COMMUNAL – Suppression et création de postes » et n°7 « BUDGET GENERAL – Ouvertures et Virements de crédits » - Accord à l'unanimité.

### 0 DELEGATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI « MURCEF » – *Compte-rendu*

Caisse des dépôts et consignations - Adhésion au site Locatis.info :

La Caisse des Dépôts, dans le cadre de ses missions d'intérêt général, offre différents services aux collectivités et territoires. Le site internet Localtis.info fait partie de ces services, il propose, gratuitement, un accès quotidien à l'information concernant le monde local.

ELIS : Modification du contrat : ajout d'un tapis à la Cure : coût =23,62 € par mois

CIRIL : Avenant au contrat de Maintenance et d'Assistance logiciel : 576,05 € TTC par trimestre

SFR : installation d'une 3<sup>ème</sup> ligne pour le service des eaux (comptage des fuites)

### 1 NAPPE DU GENEVOIS – *Convention*

M. le Maire rappelle que la Nappe du Genevois est une nappe d'eau potable qui se situe de part et d'autre de la frontière, entre Annemasse, Genève et Saint Julien en Genevois. Plusieurs collectivités et prestataires pompent dans cette nappe (CCG, Commune de VIRY, 2C2A, Services Industriels de Genève (SIG)).

Cette ressource, partagée et utilisée depuis des dizaines d'années, a subi de fortes pressions par des pompages intensifs, ce qui a eu pour effet de réduire drastiquement le niveau de la nappe et par conséquent la réserve en eau.

Aussi, dans les années 70, des mesures de réalimentation artificielle, grâce aux eaux filtrées de l'Arve, ont été mises en place (usine de Vessy) et une convention entre les différents partenaires a été passée afin d'établir la gestion technique et financière, assumée par les SIG, ainsi que les modalités de prélèvement.

Cette convention arrivant à échéance, l'assemblée, à l'unanimité, décide de signer un nouveau partenariat réunissant les collectivités et prestataires mentionnés ci-dessus pour une durée de trente ans. Le quota de pompage reste fixé à 100 000 m<sup>3</sup> par an pour la Commune de VIRY.

## **2** **AGIRE 74 – Conventions 2008**

Les Communes de VIRY et VALLEIRY ont un engagement, en partenariat avec l'association AGIRE 74, pour lutter contre les exclusions en offrant aux personnes les plus en difficultés, notamment les bénéficiaires du RMI, un outil d'insertion professionnelle durable adapté.

Mme DEPRES propose de renouveler l'adhésion à cette association, au titre de l'année 2008 et de reconduire la convention qui aura pour objet de définir le cadre du partenariat entre AGIRE 74, la Commune de VIRY et la Commune de VALLEIRY en termes d'objectifs, de moyens et de garanties d'exécution. Elle précise également les engagements de chacune des parties.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les conventions d'adhésion et de partenariat proposées.

## **3** **PERSONNEL COMMUNAL – Suppression et création de postes**

Point retiré de l'ordre du jour.

## **4** **CREANCE IRRECOURVABLE – Admission en non valeur**

L'assemblée, à l'unanimité, accepte l'admission en non valeur de la créance irrécouvrable de M. Renato CARISSONI liée à des factures d'eau de 2005 et 2006 pour un montant de 371,80 €.

## **5** **ECOLE ELEMENTAIRE – Demande de subvention**

Dans le cadre d'une classe de neige effectuée par l'école primaire en janvier 2008, le conseil municipal décide de verser une subvention de 900 € à la coopérative scolaire des souris.

## **6** **ASSOCIATION PAGES OUVERTES – Demande de subvention**

Suite à la demande de subvention de l'Association Pages Ouvertes, dont le but est de proposer aux enseignants la location de séries de livres à des prix intéressants, l'assemblée décide de lui verser la somme de 80 €.

## **7** **BUDGET GENERAL – Ouvertures et virements de crédits**

Point retiré de l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire

**signé**

Jean-Pierre BUET